

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 10/11/2020

A la suite de l'élection des représentants des communes et des établissements publics, le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 10 novembre 2020 à 9 h 00 au siège du SDEEG - 12 rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORS**, Président en exercice.

## PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH
- Mme DUCOURTIOUX Nadine, Maire de ARSAC
- M. DUDON Bernard, Maire de PESSAC-SUR-DORDOGNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH
- M. VINCENT Dominique, Conseiller départemental

## REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (procuration à M. EGRON Jean-François)
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC (procuration à M. DURANT Marcel)
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE (procuration à M. DUDON Bernard)
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (procuration à M. RECORS Roger)

## EXCUSÉS

- M. BOUDIÉ Florent, Conseiller régional
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
- M. FATH Bernard, Conseiller Départemental du Canton de LA BRÈDE
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON
- Mme MOGA Martine, Conseillère régionale
- Mme MONCOUCUT Edith, Conseillère Départementale du Canton de Pessac I
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH

**PAYEUR** : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 4 novembre 2020 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 4 novembre 2020.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 10/11/2020

Délibération n° DE-0029-2020

Objet : **Élection du Président**

Après avoir donné la composition du Conseil d'administration, Monsieur Roger RECORS, Président en exercice demande à Monsieur Marcel DURANT, doyen d'âge de l'assemblée, de présider aux opérations de l'élection du Président, premier point porté à l'ordre du jour de la séance.

Le doyen d'âge rappelle que, selon l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, le Président est élu à bulletins secrets parmi les membres titulaires du Conseil d'administration représentant les collectivités affiliées à la majorité des suffrages exprimés.

Il est fait appel à candidatures.

Après déclarations des membres présents et formulations des candidatures, Monsieur Roger RECORS est candidat à la Présidence.

Ensuite, il est procédé aux opérations de vote.

Monsieur Roger RECORS est élu, à l'unanimité des suffrages exprimés, Président au premier tour de scrutin.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 10 novembre 2020.



Le Président,



**Roger RECORS**  
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **12 NOV. 2020**

PUBLIÉE LE : **12 NOV. 2020**

# Acte à classer

DE-0029-2020

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-11-12T11-55-24.01 ( MI226407256 )

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20201110-DE-0029-2020-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Élection du Président

Date de décision : 10/11/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.1. Election executif  
5.1.1. Maires, adjoints, présidents, vice présidents Département Région

Acte : DE-0029-2020 Election du  
Président.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/11/20 à 11:55

Par SMETRYNS Ludivine

Transmis

Date 12/11/20 à 11:55

Par SMETRYNS Ludivine

Accusé de réception

Date 12/11/20 à 12:02